

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3703

4 décembre 2014

SOMMAIRE

2 L 2 I (La Luxembourgeoise d'Investissements Industriels)	177701	K Manco 2 S.A.	177704
Aepplduerf S.à r.l.	177708	KPI Investment Property 57 S.à r.l.	177698
AH Holding S.à r.l.	177716	Linder Sàrl	177698
AI Global Investments & CY S.C.A.	177710	Luxembourg Research & Development S.A.	177699
AI Global Investments GP S.à r.l.	177737	Metal and Steel Private Equity Investment S.A.	177703
AI Lake (Luxembourg) S.à r.l.	177724	Nepi S.A.	177698
AI Beauty (Luxembourg) Holding S.à r.l.	177701	Noble Holding International S.à r.l.	177706
Arces Investment S.A.	177741	Novalis Real Estate Holding	177698
Atlas Invest S.A.	177701	NREP New Transaction Holding S.à r.l. .	177705
BE Advisers S.à r.l.	177700	Nucleus Management S.A.	177698
BlueBay COF Loan Investments S.A. ...	177700	One Aim S. à r.l.	177706
Boardriders S.A.	177700	Online Service Luxembourg SA	177706
Build International Company S.à r.l.	177699	Open Opportunities In Envirotech Investments S.A.	177705
Electro Avelca	177707	Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l.	177705
Exklusiv Portfolio SICAV	177707	Orbis Europe S.A.	177704
Fenix Cartera S.à r.l.	177707	Pahia S.A.	177706
Health Management S.A.	177701	Pierre Invest Aguessau S.A.	177699
Heystone S.A.	177703	South Sea S.à r.l.	177744
HIC Group International Luxembourg ..	177704	Triton II BondCo 1 S.A.	177743
Hilton PCB S.à r.l.	177702	Valleroy S.A.	177707
Histrag S.A.	177702	Xavier Meyrigne-CE	177699
Imber S.A.	177703	Zogar International Management S.A. ..	177700
Input Holdings Luxembourg	177702	Zogar Management S.A.	177700
Jungbrunnen Holding AG	177702		
Kairos Advisors S.A.	177704		

Nucleus Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 60.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2014. Vincent J. Derudder.

Référence de publication: 2014177837/10.

(140203796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Novalis Real Estate Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, Um Hau.
R.C.S. Luxembourg B 108.188.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014177850/10.

(140203404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Nepi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 144.747.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 novembre 2014 a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien Gravière de son mandat d'administrateur et de ne pas le remplacer.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014177843/11.

(140204010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

KPI Investment Property 57 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 124.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPI Investment Property 57 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014177740/11.

(140203862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Linder Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 167.573.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014177769/12.

(140203578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pierre Invest Aguessau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.993.

Les comptes annuels au 30 NOVEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177909/9.

(140203727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Xavier Meyrigne-CE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.186.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178147/9.

(140204074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Build International Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.660.

EXTRAIT

Depuis le 24 octobre 2008, il résulte que la société «Olympe Energy S.à r.l.», avec siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce, numéro B 142.659, est l'associée unique de la société «Build International Company S.à r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178273/13.

(140205042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Luxembourg Research & Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 101.035.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 11 novembre 2014 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société:

* Monsieur Hervé Poncin, administrateur, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg);

* Maître Charles DURO, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg);

* Maître Marianne GOEBEL, avocate à la cour, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

* La société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE SA, dont le siège social est situé à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg)

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes de la société prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177780/23.

(140204232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

BlueBay COF Loan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 133.413.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014178258/10.

(140204989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**Zogar Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Zogar International Management S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 158.549.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014178153/10.

(140203801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

BE Advisers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 157.044.

Il est à noter que le siège social de l'associé unique de la Société, Bridgepoint Advisers Holdings., est désormais 95 Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

Il y a également lieu de prendre en compte l'adresse professionnelle de Monsieur Paul Gunner, gérant de la Société, située au 95 Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178280/13.

(140204822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Boardriders S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 156.999.

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique en date du 13 novembre 2014 que Monsieur Charles Stuart Exon a démissionné de sa position d'administrateur de type A de la Société avec effet au 13 novembre 2014.

Il est décidé de nommer Madame Lynnsey Caya, née le 27 juillet 1977 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 15202 Graham Street, Huntington Beach, CA 92649, Etats-Unis d'Amérique, comme administratrice additionnelle de type A de la Société avec effet au 13 novembre 2014 pour une durée déterminée de 6 ans jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2020.

Par conséquent, le conseil d'administration est maintenant composé comme suit:

- Lynnsey Caya comme administratrice de type A de la Société;
- Richard Shields comme administrateur de type A de la Société;
- Olivier Dorier comme administrateur de type B de la Société; et
- Stewart Kam-Cheong comme administrateur de type B de la Société.

Le 18 novembre 2014.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014178264/21.

(140204657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

2 L 2 I (La Luxembourgeoise d'Investissements Industriels), Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 59, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 88.878.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178160/9.

(140203310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

AI Beauty (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.039.

Les Comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178215/10.

(140205253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Health Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 novembre 2014

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 17 novembre 2014, que:

Suite à l'accord préalable de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date de ce jour, les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, décident de nommer Monsieur Alexandre TASKIRAN, Expert-comptable, né le 28 avril 1968 à Karaman (Turquie), demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur-délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2018, avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, suivant l'article 6 des statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEALTH MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2014178536/16.

(140204824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Atlas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.538.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 18 avril 2014

Il résulte du procès-verbal que:

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs renouvelle les mandats d'administrateurs de Madame Nathalie PRIEUR, née le 08/04/1967 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, de Monsieur, Monsieur Jeannot DIDERRICH, née le 27/03/1973 à Ettelbruck expert-comptable, demeurant au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg et de Monsieur Brunello DONATI, né le 26/08/1947 à Bellinzona, consultant, demeurant 1 Riva Albertolli, CH-6900 Lugano jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée renouvelle le mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., inscrite sous le numéro B 33 849 et ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATLAS INVEST S.A.

Référence de publication: 2014178242/19.

(140204513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Input Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 116.024.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Input Holdings Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014178549/11.

(140204846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Histrag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 81.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178543/9.

(140204413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Hilton PCB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.192.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/11/2014.

Pour Hilton PCB S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014178530/12.

(140204716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Jungbrunnen Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 135.292.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 13 novembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- société JUNGBRUNNEN HOLDING AG S.A., avec siège social à L-8124 Bridel, 15, Rue des Carrefours, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 5 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014178579/22.

(140204838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Imber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 70.645.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMBER S.A .
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014178555/12.

(140204756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Metal and Steel Private Equity Investment S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 140.482.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 17 novembre 2014 que:

- La démission de M. Philippe SALPETIER, administrateur de la Société, avec effet au 31 octobre 2014, a été acceptée.
- La personne suivante a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 31 octobre 2014 et ce jusqu'au 31 janvier 2019:

* Mme Marina Lebrun, née le 19 juin 1978 à Ploemeur, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178639/16.

(140205177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Heystone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 132.081.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société HEYSTONE S.A. qui s'est tenue en date du 30 juin 2014

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de reconduire:

* le mandat de Fidalpha S.A., Commissaire aux Comptes de la société, pour une nouvelle période de un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

- L'Assemblée décide de nommer:

* Madame Sabine Colin, employée privée, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Mademoiselle Ingrid Lafond, membre du Conseil de Surveillance démissionnaire.

Le mandat du nouveau membre arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2018.

* Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouveau membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Serge Tabery, membre du Conseil de Surveillance démissionnaire.

Le mandat du nouveau membre arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2018.

Le Conseil de Surveillance est désormais composé comme suit: Madame Véronique Wauthier, Madame Alexandra Corre et Madame Sabine Colin.

Extrait certifié conforme
Mandataire

Référence de publication: 2014178540/26.

(140204480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

HIC Group International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 58.744.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/11/2014.

Pour HIC Group International Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014178541/12.

(140204434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Orbis Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 173.220.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Management s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Nico Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014178708/13.

(140204486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

K Manco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.039.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration

Il résulte de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 17 novembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour la Société

Cédric Stébel

Référence de publication: 2014178583/14.

(140204814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Kairos Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8035 Strassen, 18, Cité Pescher.
R.C.S. Luxembourg B 174.736.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen en date du 03 novembre 2014

Résolution unique

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration nomment

- Mr Alain Devresse, né le 01.02.1966 à Dinant, résidant 18 Cité Pescher L-8035 Strassen en tant qu'administrateur-délégué de catégorie A.

- et Mr Paul Huberlant, né le 24.10.1960 à Waremme, et résidant 75 Chemin de Moustier B-5020 Temploux en tant qu'administrateur-délégué de catégorie B.

Pour Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014178590/15.

(140204507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.180.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178698/9.

(140204859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

NREP New Transaction Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 183.905.

Extrait de la résolution des associés de NREP New Transaction Holding SARL (la «Société») du 14 novembre 2014:

Les associés de la Société ont décidé avec effet immédiat (i) d'accepter la démission de Mr Mark Raine en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et (ii) de nommer Mr Steen Sønderby avec adresse professionnelle au 48 A Skodsborgvej, 2830 Virum, Danemark, en tant que nouveau gérant A de la Société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178686/14.

(140204297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Open Opportunities In Envirotech Investments S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, rue de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 190.590.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 5 novembre 2014, que:

- La société Open Opportunities in Envirotech Capital Partners Corp a été révoquée de sa fonction d'administrateur unique de la Société avec effet immédiat;

- Monsieur Miguel Pretel, né le 24 septembre 1985 à Madrid (Espagne), demeurant au Pasaje Miramar Del Palo, 4, 4-A, 29017 Malaga (Espagne), a été nommé l'administrateur de la Société avec effet immédiat pour une période de maximum de six ans jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2019;

- Monsieur Claudio Ceruti, né le 14 mai 1979 à Milano (Italie), demeurant au General Alvarez de Castro, 28 Bis, 28010 Madrid (Espagne), a été nommé l'administrateur de la Société avec effet immédiat pour une période de maximum de six ans jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2019;

- Monsieur Paul Jorgensen, né le 27 octobre 1966 à Esbjerg (Danemark), demeurant au Avenida Moliere 1, 29004 Malaga (Espagne) a été nommé l'administrateur de la Société avec effet immédiat pour une période de maximum de six ans jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2019;

- Madame Catherine Francq, née le 1^{er} janvier 1980 à Brussels (Belgique), ayant l'adresse professionnel au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg a été nommée l'administrateur de la Société avec effet immédiat pour une période de maximum de six ans jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2019.

Il résulte que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Miguel Pretel,
- Monsieur Claudio Ceruti,
- Monsieur Paul Jorgensen, et
- Madame Catherine Francq.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178707/31.

(140204994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

One Aim S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 137.354.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178697/10.

(140205078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Online Service Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 157.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178705/10.

(140204935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pahia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 90.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAHIA S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2014178738/12.

(140204843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Noble Holding International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 800.725.820,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.368.

EXTRAIT

Par décision des associés de la Société en date du 31 octobre 2014, il a été décidé (i) de prendre acte de la démission de Monsieur Alan P. Duncan en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 octobre 2014 et (ii) d'approuver la nomination de Monsieur Andrew J. Strong, demeurant professionnellement au 19A Dorfstrasse, 6340 Baar, Suisse en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

Suite à cette décision, le conseil de gérance est dès lors composé comme suit:

- Monsieur David Dujacquier, demeurant professionnellement à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant;
- Monsieur Alan R. Hay, gérant, demeurant professionnellement à 64, Earth Close, bâtiment Landmark Square, étage Suite 3D, KY-KY1-1206 Grand Cayman, en tant que gérant; et
- Monsieur Andrew J. Strong, demeurant professionnellement au 19A Dorfstrasse, 6340 Baar, Suisse, en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014178684/22.

(140204336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Electro Avelca, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 132.525.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177537/9.

(140203254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Exklusiv Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 134.425.

Der Jahresabschluss vom 30. Juni 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Exklusiv Portfolio SICAV
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014178434/11.

(140205032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Valleroy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 37.118.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de VALLEROY S.A., tenue extraordinairement le 3 novembre 2014 au siège de la société

Il a été décidé ce qui suit:

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 22/08/2013 opérant avec effet au 25/08/2013, l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Nicolas Hamel comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann.

Pour extrait certifié conforme
Mandataire

Référence de publication: 2014178105/15.

(140204225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Fenix Cartera S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 125.446.

Die Gesellschafterin hat mit Datum vom 13. November 2014 beschlossen:

1. Die Rücktritte von Herrn Mirko Fischer und Frau Cécile Gadisseur von ihren Ämtern als Geschäftsführer der Gesellschaft werden mit sofortiger Wirkung angenommen

2. Die Gesellschaft OSTER HOLDING AG (RCS Luxemburg B 76.680), mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, vertreten durch Herrn Régis Lux Privatangestellter, geboren am 11.10.1969, in Hayange (F), mit beruflicher Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Zeit als neue Geschäftsführerin der Gesellschaft zu berufen.

3. Den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von L-1528 Luxembourg, 1113 boulevard de la Foire, nach L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen zu verlegen.

Mit Kaufvertrag vom selben Tag hat die Gesellschaft OSTER HOLDING AG (RCS Luxemburg B 76.680), mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, alle 12.500 Gesellschaftsanteile mit sofortiger Wirkung erworben.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2014177557/19.

(140203491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Aepplduerf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Greisch, 3, An der Aler Kéier.

R.C.S. Luxembourg B 191.805.

STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le sept novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme AGNES CONSTRUCTIONS SUCC. S.A., avec siège social à L-8363 Greisch, 3, An der Aler Kéier, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.383,

dûment représentée par son administrateur unique, Monsieur François MASSETER, ingénieur civil, demeurant à L-8363 Greisch, 3, An der Aler Kéier.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction et de génie civil ainsi que le promotion immobilière.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de AEPPELDUERF S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Greisch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par la société anonyme AGNES CONSTRUCTIONS SUCC. S.A., préqualifiée.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Évaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur François MASSETER, ingénieur civil, né à Luxembourg, le 19 janvier 1974, demeurant à L-8363 Greisch, 3, An der Aler Kéier.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-8363 Greisch, 3, An der Aler Kéier.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MASSETER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2160. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176681/120.

(140202761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

AI Global Investments & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments & CY S.C.A.", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 September 2014, not yet published in the Memorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 1,155,000.00), so as to raise it from its present amount of forty-one million sixty thousand Euro and thirty-six cents (EUR 41,060,000.36) up to forty-two million two hundred and fifteen thousand Euro and thirty-six cents (EUR 42,215,000.36) by the issue of one hundred fifteen million and five hundred thousand (115,500,000) LP Tracking Shares 10, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (referred as the "New LP Tracking Shares 10") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total contribution for the New LP Tracking Shares 10 will be entirely allocated to the share capital of the Company.

2. To amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 1,155,000.00), so as to raise it from its present amount of forty-one million sixty thousand Euro and thirty-six cents (EUR 41,060,000.36) up to forty-two million two hundred and fifteen thousand Euro and thirty-six cents (EUR 42,215,000.36) by the issue of one hundred fifteen million and five hundred thousand (115,500,000) LP Tracking Shares 10, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (referred as the "New LP Tracking Shares 10") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation

The New LP Tracking Shares 10 are subscribed in cash by "Al Alu (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190.823, here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on October 2014, hereto annexed.

The total contribution for New LP Tracking Shares 10 of one million one hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 1,155,000.00) is entirely allocated to the Company's share capital. The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

5.1. The Company' share capital is set at forty-two million two hundred and fifteen thousand Euro and thirty-six cents (EUR 42,215,000.36) divided into:

A. Four billion two hundred and twenty-one million and five hundred thousand (4,221,500,000) ordinary shares (actions de commanditaires) having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "LP Tracking Shares"), subdivided into:

1. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares A (the "LP Tracking Shares A"),
2. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares B (the "LP Tracking Shares B"),
3. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares C (the "LP Tracking Shares C"),
4. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares D (the "LP Tracking Shares D"),
5. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares E (the "LP Tracking Shares E"),
6. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares F (the "LP Tracking Shares F"),
7. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares G (the "LP Tracking Shares G"),
8. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares H (the "LP Tracking Shares H"),
9. one million five hundred thousand (1,500,000) LP tracking shares I (the "LP Tracking Shares I"),
10. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares J (the "LP Tracking Shares J"),
11. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares K (the "LP Tracking Shares K"),
12. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares L (the "LP Tracking Shares L"),
13. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares M (the "LP Tracking Shares M"),
14. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares N (the "LP Tracking Shares N"),
15. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares P (the "LP Tracking Shares P"),
16. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares Q (the "LP Tracking Shares Q"),
17. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares R (the "LP Tracking Shares R"),
18. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares S (the "LP Tracking Shares S"),
19. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares T (the "LP Tracking Shares T"),
20. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares U (the "LP Tracking Shares U"),
21. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares V (the "LP Tracking Shares V"),
22. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares W (the "LP Tracking Shares W"),
23. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares X (the "LP Tracking Shares X"),
24. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares Y (the "LP Tracking Shares Y"),
25. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 1 (the "LP Tracking Shares 1"),
26. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 2 (the "LP Tracking Shares 2"),
27. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 3 (the "LP Tracking Shares 3"),

28. two hundred and forty million (240,000,000) LP tracking shares 4 shares subdivided into (i) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 4A and (ii) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 4B (together the “LP Tracking Shares 4”),

29. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 5 (the “LP Tracking Shares 5”),

30. two hundred and forty million (240,000,000) LP tracking shares 6 shares subdivided into (i) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 6A and (ii) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 6B (together the “LP Tracking Shares 4”),

31. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 7 (the “LP Tracking Shares 7”),

32. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 8 (the “LP Tracking Shares 8”),

33. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 9 (the “LP Tracking Shares 9”),

34. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 10 (the “LP Tracking Shares 10”); and

B. thirty-six (36) management shares (actions de commandités) having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “GP Management Shares”), subdivided into:

1. One (1) GP management share A (the “GP Management Share A”),

2. one (1) GP management share B (the “GP Management Share B”),

3. one (1) GP management share C (the “GP Management Share C”),

4. one (1) GP management share D (the “GP Management Share D”),

5. one (1) GP management share E (the “GP Management Share E”),

6. one (1) GP management share F (the “GP Management Share F”),

7. one (1) GP management share G (the “GP Management Share G”),

8. one (1) GP management share H (the “GP Management Share H”),

9. one (1) GP management share I (the “GP Management Share I”),

10. one (1) GP management share J (the “GP Management Share J”),

11. one (1) GP management share K (the “GP Management Share K”),

12. one (1) GP management share L (the “GP Management Share L”),

13. one (1) GP management share M (the “GP Management Share M”),

14. one (1) GP management share N (the “GP Management Share N”),

15. one (1) GP management share P (the “GP Management Share P”),

16. one (1) GP management share Q (the “GP Management Share Q”),

17. one (1) GP management share R (the “GP Management Share R”),

18. one (1) GP management share S (the “GP Management Share S”),

19. one (1) GP management share T (the “GP Management Share T”),

20. one (1) GP management share U (the “GP Management Share U”),

21. one (1) GP management share V (the “GP Management Share V”),

22. one (1) GP management share W (the “GP Management Share W”),

23. one (1) GP management share X (the “GP Management Share X”),

24. one (1) GP management share Y (the “GP Management Share Y”),

25. one (1) GP management share 1 (the “GP Management Share 1”),

26. one (1) GP management share 2 (the “GP Management Share 2”),

27. one (1) GP management share 3 (the “GP Management Share 3”),

28. two (2) GP management shares 4 subdivided into (i) one (1) GP management share 4A and (ii) one (1) GP management share 4B (together the “GP Management Shares 4”),

29. one (1) GP management share 5 (the “GP Management Share 5”),

30. two (2) GP management shares 6 subdivided into (i) one (1) GP management share 6A and (ii) one (1) GP management share 6B (together the “GP Management Share 6”),

31. one (1) GP management share 7 (the “GP Management Share 7”),

32. one (1) GP management share 8 (the “GP Management Share 8”),

33. one (1) GP management share 9 (the “GP Management Share 9”), and

34. one (1) GP management share 10 (the “GP Management Share 10”).

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately three thousand euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «AI Global Investments & CY S.C.A.» (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 septembre 2014, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent cinquante-cinq mille euros (EUR 1.155.000,00), afin de le porter de son montant actuel de quarante et un millions soixante mille euros et trente-six centimes (EUR 41.060.000,36) jusqu'à quarante-deux millions deux cent quinze mille euros et trente-six centimes (EUR 42.215.000,36) par l'émission de cent quinze millions cinq cent mille (115.500.000,00) nouvelles LP Tracking Actions 10, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles LP Tracking Actions 10») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total d'un montant d'un million cent cinquante-cinq mille euros (EUR 1.155.000,00) pour ces Nouvelles LP Tracking Actions 10 sera entièrement alloué au capital social de la Société.

2. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent cinquante-cinq mille euros (EUR 1.155.000,00), afin de le porter de son montant actuel de quarante et un millions soixante mille euros et trente-six centimes (EUR 41.060.000,36) jusqu'à quarante-deux millions deux cent quinze mille euros et trente-six centimes (EUR 42.215.000,36) par l'émission de cent quinze millions cinq cent mille (115.500.000,00) nouvelles LP Tracking Actions 10, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles LP Tracking Actions 10») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles LP Tracking Actions 10 sont souscrites par «AI Alu (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B190.823, représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le octobre 2014, ci-annexée.

L'apport total des Nouvelles LP Tracking Actions 10 d'un million cent cinquante-cinq mille euros (EUR 1.155.000,00) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

5.1. Le capital social de la Société est de quarante-deux millions deux cent quinze mille euros et trente-six centimes (EUR 42.215.000,36), divisé en:

A. Quatre milliards deux cent vingt-et-un millions cinq cent mille (4,221,500,000) actions de commanditaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «LP Tracking Actions»), subdivisées en:

1. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions A (les «LP Tracking Actions A»),
 2. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions B (les «LP Tracking Actions B»),
 3. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions C (les «LP Tracking Actions C»),
 4. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions D (les «LP Tracking Actions D»),
 5. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions E (les «LP Tracking Actions E»),
 6. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions F (les «LP Tracking Actions F»),
 7. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions G (les «LP Tracking Actions G»),
 8. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions H (les «LP Tracking Actions H»),
 9. Un million cinq-cent mille (1.500.000) LP tracking actions I (les «LP Tracking Actions I»),
 10. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions J (les «LP Tracking Actions J»),
 11. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions K (les «LP Tracking Actions K»),
 12. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions L (les «LP Tracking Actions L»),
 13. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions M (les «LP Tracking Actions M»),
 14. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions N (les «LP Tracking Actions N»),
 15. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions P (les «LP Tracking Actions P»),
 16. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions Q (les «LP Tracking Actions Q»),
 17. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions R (les «LP Tracking Actions R»),
 18. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions S (les «LP Tracking Actions S»),
 19. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions T (les «LP Tracking Actions T»),
 20. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions U (les «LP Tracking Actions U»),
 21. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions V (les «LP Tracking Actions V»),
 22. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions W (les «LP Tracking Actions W»),
 23. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions X (les «LP Tracking Actions X»),
 24. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions Y (les «LP Tracking Actions Y»),
 25. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 1 (les «LP Tracking Actions 1»),
 26. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 2 (les «LP Tracking Actions 2»),
 27. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 3 (les «LP Tracking Actions 3»),
 28. Deux cent-quarante millions (240.000.000) LP tracking actions 4, subdivisées en (i) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 4A et (ii) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 4B (ensemble les «LP Tracking Actions 4»),
 29. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 5 (les «LP Tracking Actions 5»),
 30. Deux cent-quarante millions (240.000.000) LP tracking actions 6, subdivisées en (i) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 6A et (ii) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 6B (ensemble les «LP Tracking Actions 6»),
 31. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 7 (les «LP Tracking Actions 7»),
 32. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 8 (les «LP Tracking Actions 8»),
 33. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 9 (les «LP Tracking Actions 9»),
 34. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 10 (les «LP Tracking Actions 10»); et
- B. Trente-six (36) actions de commandités, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «GP Actions de Commandités»), subdivisées en:
1. Une (1) GP action de commandité A (la «GP Action de Commandité A»),
 2. Une (1) GP action de commandité B (la «GP Action de Commandité B»),

3. Une (1) GP action de commandité C (la «GP Action de Commandité C»),
4. Une (1) GP action de commandité D (la «GP Action de Commandité D»),
5. Une (1) GP action de commandité E (la «GP Action de Commandité E»),
6. Une (1) GP action de commandité F (la «GP Action de Commandité F»),
7. Une (1) GP action de commandité G (la «GP Action de Commandité G»),
8. Une (1) GP action de commandité H (la «GP Action de Commandité H»),
9. Une (1) GP action de commandité I (la «GP Action de Commandité I»),
10. Une (1) GP action de commandité J (la «GP Action de Commandité J»),
11. Une (1) GP action de commandité K (la «GP Action de Commandité K»),
12. Une (1) GP action de commandité L (la «GP Action de Commandité L»),
13. Une (1) GP action de commandité M (la «GP Action de Commandité M»),
14. Une (1) GP action de commandité N (la «GP Action de Commandité N»),
15. Une (1) GP action de commandité P (la «GP Action de Commandité P»),
16. Une (1) GP action de commandité Q (la «GP Action de Commandité Q»),
17. Une (1) GP action de commandité R (la «GP Action de Commandité R»),
18. Une (1) GP action de commandité S (la «GP Action de Commandité S»),
19. Une (1) GP action de commandité T (la «GP Action de Commandité T»),
20. Une (1) GP action de commandité U (la «GP Action de Commandité U»),
21. Une (1) GP action de commandité V (la «GP Action de Commandité V»),
22. Une (1) GP action de commandité W (la «GP Action de Commandité W»),
23. Une (1) GP action de commandité X (la «GP Action de Commandité X»),
24. Une (1) GP action de commandité Y (la «GP Action de Commandité Y»),
25. Une (1) GP action de commandité 1 (la «GP Action de Commandité 1»),
26. Une (1) GP action de commandité 2 (la «GP Action de Commandité 2»),
27. Une (1) GP action de commandité 3 (la «GP Action de Commandité 3»),
28. Deux (2) GP actions de commandités 4 subdivisées en (i) une (1) GP action de commandité 4A et (ii) une (1) GP action de commandité 4B (ensemble les «GP Actions de Commandités 4»),
29. Une (1) GP action de commandité 5 (la «GP Action de Commandité 5»),
30. Deux (2) GP actions de commandités 6 subdivisées en (i) une (1) GP action de commandité 6A et (ii) une (1) GP action de commandité 6B (ensemble les «GP Actions de Commandités 6»),
31. Une (1) GP action de commandité 7 (la «GP Action de Commandité 7»),
32. Une (1) GP action de commandité 8 (la «GP Action de Commandité 8»),
33. Une (1) GP action de commandité 9 (la «GP Action de Commandité 9»),
34. Une (1) GP action de commandité 10 (la «GP Action de Commandité 10»).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14587. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014176688/303.

(140202880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

AH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.599,96.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.617.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of November, before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. New Silk Route PE Asia Fund, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Ltd, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 18857, acting through its general partner, New Silk Route PE Associates, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Ltd, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 18859, itself acting through its general partner, New Silk Route Partners, Ltd., a company limited by shares under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Ltd, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 202109 (Shareholder I);

2. Vedanta Opportunities Fund, L.P., an limited partnership under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Department of State, Division of Corporations in the State of Delaware under number 4235976 (Shareholder II); and

3. New Silk Route PE Asia Fund-A, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Ltd, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 21788, acting through its general partner, New Silk Route PE Associates, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Ltd, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 18859, itself acting through its general partner, New Silk Route Partners, Ltd., a company limited by shares under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Ltd, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 202109 (Shareholder III and together with Shareholder I and Shareholder II, the Shareholders).

The Shareholders are represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of three (3) powers of attorney given under private seal.

Said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested to undersigned notary to record the following:

I. That they hold all the shares in the share capital of AH Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.617 (the Company). The Company has been incorporated on 30 November 2012 pursuant to a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) under number 2960 on 6 December 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

II. That the Shareholders will resolve on the following agenda:

1. Waiver of convening notices;

2. Reduction of the nominal value of the ten thousand (10,000) existing shares from one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each to one cent (EUR 0.01) each, so that the current share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) be represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;

3. Creation of classes of shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, the class A tracker shares of the Company (the Class A Shares) and the class B tracker shares of the Company (the Class B Shares) and conversion of the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A Shares;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million ninety-nine euros and ninety-six cents (EUR 2,000,099.96) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to

the amount of two million twelve thousand five hundred ninety-nine euros and ninety-six cents (EUR 2,012,599.96) by way of the issuance of (i) one hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six (199,999,996) new Class A Shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and (ii) ten thousand (10,000) Class B Shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;

5. Subscription and payment of the share capital increase as specified under item 4 above;

6. Subsequent amendment to articles 3 and 10 of the Articles in order to reflect the above changes;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed, in the name, for and on behalf of the Company, to the necessary amendments to the register of shareholders of the Company; and

8. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at this meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices as they consider themselves as duly convened and declare perfectly knowing the agenda of the meeting, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to reduce the nominal value of the existing ten thousand (10,000) shares from one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each to one cent (EUR 0.01) each so that the current share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is now represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to create the Class A Shares and the Class B Shares, which will have the features, rights and obligations as defined in article 3 of the Articles as amended and restated under the sixth resolution below.

The Shareholders resolve to convert the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A Shares.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two million ninety-nine euros and ninety-six cents (EUR 2,000,099.96) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to the amount of two million twelve thousand five hundred ninety-nine euros and ninety-six cents (EUR 2,012,599.96) by way of the issuance of (i) one hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six (199,999,996) new Class A Shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and (ii) ten thousand (10,000) Class B Shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Intervention - Subscription - Payment

In respect of the Class A Shares:

Shareholder I, represented as stated above, declares to subscribe to 162,614,999 Class A Shares in registered form with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them up by way of the conversion of an amount of one million six hundred twenty-six thousand one hundred forty-nine euros and ninety-nine cents (EUR 1,626,149.99) out of the Company's special equity reserve account (account 115 "capital contribution not remunerated by issue of securities" of the Luxembourg Chart of Accounts / compte 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" du Plan Comptable Normalisé luxembourgeois) (the Account 115) (the Converted Amount 1) to be allocated to the share capital account linked to the Class A Shares of the Company;

Shareholder II, represented as stated above, declares to subscribe to 32,388,056 Class A Shares in registered form with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them up by way of the conversion of an amount of three hundred twenty-three thousand eight hundred eighty euros and fifty-six (EUR 323,880.56) out of the Account 115 (the Converted Amount 2) to be allocated to the share capital account of the Company linked to the Class A Shares of the Company; and

Shareholder III, represented as stated above, declares to subscribe to 4,996,941 Class A Shares in registered form with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them up by way of the conversion of an amount of forty-nine thousand nine hundred sixty-nine euros and forty-one (EUR 49,969.41) out of the Account 115 (the Converted Amount 3, and together with the Converted Amount 1 and the Converted Amount 2, the Converted Amounts) to be allocated to the share capital account of the Company linked to the Class A Shares of the Company.

The value of the Converted Amounts is evidenced by an interim balance sheet of the Company dated November 5, 2014 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

A copy of the Balance Sheet, after signature *in varietur* by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

In respect of the Class B Shares

Shareholder I, represented as stated above, subscribes to seven thousand five hundred twenty-one (7,521) Class B Shares in registered form, with a nominal value of EUR 0.01 each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of seventy-five euros and twenty-one cents (EUR 75.21), which will be allocated to the share capital account linked to the Class B Shares.

Shareholder II, represented as stated above, subscribes to two thousand two hundred forty-six (2,246) Class B Shares in registered form, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty-two euros and forty-six cents (EUR 22.46), which will be allocated to the share capital account linked to the Class B Shares.

Shareholder III, represented as stated above, subscribes to two hundred thirty-three (233) Class B Shares in registered form, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of two euros and thirty-three cents (EUR 2.33), which will be allocated to the share capital account linked to the Class B Shares.

The amount of one hundred euros (EUR 100) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

As a result of the above, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholder	Number of Class A Shares	Subscribed amount (in EUR)	% Class A Share Capital
Shareholder I	163,631,343	1,636,313.43	81.31%
Shareholder II	32,590,481	325,904.81	16.19%
Shareholder III	5,028,172	50,281.72	2.50%
Total	201,249,996	2,012,499.96	100%

Shareholder	Number of Class B Shares	Subscribed amount (in EUR)	% Class B Share Capital
Shareholder I	7,521	75.21	75.21%
Shareholder II	2,246	22.46	22.46%
Shareholder III	233	2.33	2.33%
Total	10,000	100	100%

Fifth resolution

In order to reflect the above resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 3 and 10 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is set at two million twelve thousand five hundred ninety-nine euros and ninety-six (EUR 2,012,599.96) represented by (i) two hundred one million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-six (201,249,996) class A tracker shares with a nominal value of EUR 0.01 each (collectively the Class A Shares and individually, a Class A Share) and (ii) ten thousand (10,000) class B tracker shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class B Shares and individually, a Class B Share).

3.2 The tracker shares will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company (the Designated Assets) which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

3.3 The Designated Assets in respect of the Class A Shares, which shall be denominated as the Class A Designated Assets are any and all shares subscribed, or to be subscribed, by the Company in Augere Holdings (Netherlands) B.V., a private company with limited liability (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) under the laws of the Netherlands, entered on the Commercial Register in the Netherlands under number 34281595 (the Subsidiary).

3.4 The Designated Assets in respect of the Class B Shares, which shall be denominated as the Class B Designated Assets are any and all convertible loan notes subscribed, or to be subscribed, by the company and issued by the Subsidiary.

3.5 The management board in its absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they believe is required) shall be entitled to specify whether at the time of designation of the Class A Designated Assets and the Class B Designated Assets, respectively, or at any time thereafter, and if so the extent to which, any liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of a the Class A Designated Assets

and the Class B Designated Assets, respectively) assumed or incurred by the company are properly attributable to and should be met by the Class A Designated Assets and the Class B Designated Assets, respectively, and accordingly, for the purposes of these Articles should be treated as reducing from time to time the Class A Designated Assets and the Class B Designated Assets, respectively.

3.6 Whenever a reference is made to “shares” in these Articles, it shall indifferently comprise the Class A Shares and the Class B Shares, unless the context requires otherwise.

3.7 The company may acquire its own shares and hold them as treasury shares. In the case of an acquisition for value, however, the shares may only be acquired subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms and conditions, and in the manner, determined by the general meeting. In such instance, the management board shall draw up interim accounts and Article 10.3 applies mutatis mutandis to any payment as a result thereof. The rights attached to shares held in treasury, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

3.8 Notwithstanding Article 3.7 above, shares may also be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the terms, conditions and manner of repurchase or redemption determined from time to time by the management board. Where shares are repurchased or redeemed under this Article 3.8, the shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.”

“ Art. 10. Dividends and other distributions.

10.1 Only the general meeting can declare a final dividend.

10.2. The members shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of (annual or interim) dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions as follows:

- the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class A Designated Assets, minus (ii) any costs or expenses directly related to the Class A Designated Assets, items (i) and (ii) to be determined by the management board;

- the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class B Designated Assets, minus (ii) any costs or expenses directly related to the Class B Designated Assets, items (i) and (ii) to be determined by the management board;

- any other distributable amount (net of costs and expenses not directly related to the Class A Designated Assets or the Class B Designated Assets) not referred to above may be distributed to the holders of Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium and any allocation to any account 115 “apport en capitaux propres non-rémunéré par des titres” of the Luxembourg Standard Chart of Accounts) in respect of such shares.

10.3 The surplus (if any) after realization of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the members in proportion to the shares held by each of them. For sake of clarity, any liquidation surplus comprised in the Class A Designated Assets, after payment of the company’s liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class A Shares in proportion to their respective holdings of such shares and any surplus comprised in the Class B Designated Assets, after payment of the company’s liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class B Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

For the purposes of this article 10.3:

(a) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of the Class A Designated Assets shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the Class A Designated Assets;

(b) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of the Class B Designated Assets shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the Class B Designated Assets; and

(c) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of the Class A Designated Assets under (a) above and/or in reduction of the Class B Designated Assets under (b) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this article 10.3.

10.4 Notwithstanding article 10.1, the management board may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

10.5 Unless the members' resolution to declare a final dividend or management board decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed, in the name, for and on behalf of the Company, to the necessary amendments to the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix novembre, par-devant, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

1. New Silk Route PE Asia Fund, L.P., une société en commandite exemptée de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Ltd, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés aux Iles Cayman sous le numéro 18857, agissant par son associé commandité, New Silk Route PE Associates, L.P., une société en commandite exemptée de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Ltd, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés aux Iles Cayman sous le numéro 18859, agissant elle-même par son associé commandité, New Silk Route Partners, Ltd., une société par actions de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Ltd, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés aux Iles Cayman sous le numéro 202109 (Associé I);

2. Vedanta Opportunities Fund, L.P., une société en commandite de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Département d'Etat, Division des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 4235976 (Associé II);

3. New Silk Route PE Asia Fund-A, L.P., une société en commandite exemptée de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Ltd, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés aux Iles Cayman sous le numéro 21788, agissant par son associé commandité, New Silk Route PE Associates, L.P., une société en commandite exemptée de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Ltd, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés aux Iles Cayman sous le numéro 18859, agissant elle-même par son associé commandité, New Silk Route Partners, Ltd., une société par actions de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Ltd, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés aux Iles Cayman sous le numéro 202109 (Associé III et avec Associé I et Associé II, les Associés).

Les Associés sont représentés par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier auprès de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'ils détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de AH Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.617 (la Société). La Société a été constituée le 30 novembre 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) numéro 2960 du 6 décembre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

II. Que les Associés décideront l'ordre du jour suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction de la valeur nominale des dix mille (10.000) parts sociales existantes de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) à un centime (EUR 0,01) de sorte que le capital social actuel de la Société s'élevant à douze mille cinq cents

euros (EUR 12.500) soit représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune;

3. Création de classes de parts sociales, d'une valeur de un centime (EUR 0,01) chacune, les parts sociales traçantes de classe A de la Société (les Parts Sociales de Classe A) et les parts sociales traçantes de classe B de la Société (les Parts Sociales de Classe B) et conversion des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe A;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 2.000.099,96) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) au montant de deux millions douze mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 2.012.599,96) par l'émission de (i) cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (199.999.996) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune et (ii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune;

5. Souscription et libération de l'augmentation du capital social définie au point 4. ci-dessus;

6. Modification subséquente des articles 3 et 10 des Statuts afin d'y refléter les modifications ci-dessus;

7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, pour procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications nécessaires du registre des associés de la Société; et

8. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, comme ils se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent connaître parfaitement l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de réduire la valeur nominale des dix mille (10.000) parts sociales existantes de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) à un centime (EUR 0,01) de sorte que le capital social actuel de la Société s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est désormais représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident de créer les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, qui auront les caractéristiques, droits et obligations définis à l'article 3 des Statuts tel que modifié et reformulé à la sixième résolution ci-dessous.

Les Associés décident de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe A.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 2.000.099,96) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) au montant de deux millions douze mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 2.012.599,96) par l'émission de (i) cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (199.999.996) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune et (ii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

En ce qui concerne les Parts Sociales de Classe A:

Associé I, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 162.614.999 Parts Sociales de Classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, et accepte de les libérer intégralement par la conversion d'un montant de un million six cent vingt-six mille cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.626.149,99) prélevé sur un compte de réserve en capital spécial (compte 115 «compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres» du Plan Comptable Normalisé luxembourgeois) (le Compte 115) (le Montant Converti 1) à affecter au compte de capital social lié aux Parts Sociales de Classe A de la Société;

Associé II, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 32.388.056 Parts Sociales de Classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, et accepte de les libérer intégralement par la conversion d'un montant de trois cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingts euros et cinquante-six centimes (EUR 323.880,56) prélevé sur le Compte 115 (le Montant Converti 2) à affecter au compte de capital social lié aux Parts Sociales de Classe A de la Société; et

Associé III, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 4.996.941 Parts Sociales de Classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, et accepte de les libérer intégralement par la conversion d'un montant de quarante-neuf mille neuf cent soixante-neuf euros et quarante-et-un centimes (EUR 49.969,41) prélevé sur le Compte 115 (le Montant Converti 3, et avec le Montant Converti 1 et le Montant Converti 2, les Montants Convertis) à affecter au compte de capital social lié aux Parts Sociales de Classe A de la Société.

La valeur des Montants Convertis est documentée par un bilan intérimaire de la Société datée du 5 novembre 2014 et signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan).

Une copie du Bilan, après signature ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

En ce qui concerne les Parts Sociales de Classe B:

Associé I, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 7.521 Parts Sociales de Classe B sous forme nominative d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de soixante-quinze euros et vingt-et-un centimes (EUR 75,21) à affecter au compte de capital social lié aux Parts Sociales de Classe B de la Société.

Associé II, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 2.246 Parts Sociales de Classe B sous forme nominative d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt-deux euros et quarante-six centimes (EUR 22,46) à affecter au compte de capital social lié aux Parts Sociales de Classe B de la Société.

Associé III, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent trente-trois (233) Parts Sociales de Classe B sous forme nominative d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de deux euros et trente-trois centimes (EUR 2,33) à affecter au compte de capital social lié aux Parts Sociales de Classe B de la Société.

Le montant de cent euros (EUR 100) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est détenu de la manière suivante:

Associé	Nombre de Parts Sociales de Classe A	Montant souscrit (en EUR)	% du Capital Social de Classe A
Associé I	163.631.343	1.636.313,43	81,31%
Associé II	32.590.481	325.904,81	16,19%
Associé III	5.028.172	50.281,72	2,50%
Total	201.249.996	2.012.499,96	100%
	Nombre de Parts Sociales de Classe B	Montant souscrit (en EUR)	% du Capital Social de Classe B
Associé I	7.521	75,21	75,21%
Associé II	2.246	22,46	22,46%
Associé III	233	2,33	2,33%
Total	10.000	100	100%

Cinquième résolution

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier les articles 3 et 10 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Capital social.

3.1. Le capital social est fixé à deux millions douze mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 2.012.599,96), représenté par (i) deux cent un millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (201.249.996) parts sociales traçantes de classe A d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), et (ii) dix mille (10.000) parts sociales traçantes de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B).

3.2. Les parts sociales traçantes traceront la performance et le rendement d'un ou plusieurs actifs particuliers de la Société (les Actifs Désignés), ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés y compris tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation

avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

3.3. Les Actifs Désignés relatifs aux Parts Sociales de Classe A qui seront désignés comme les Actifs Désignés de Classe A sont toutes les actions souscrites, ou à souscrire, par la société dans Augere Holdings (Netherlands) B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) immatriculée au Registre du Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34281595 (la Filiale).

3.4. Les Actifs Désignés relatifs aux Parts Sociales de Classe B qui seront désignés comme les Actifs Désignés de Classe B sont tous les billets convertibles souscrits, ou à souscrire, par la société et émis par la Filiale.

3.5 Le conseil de gérance à son entière discrétion (mais en prenant conseil de réviseurs ou d'un conseiller externe s'il le juge nécessaire) aura le droit de préciser, soit à la désignation des Actifs Désignés de Classe A et des Actifs Désignés de Classe B, respectivement, soit après, et si c'est le cas dans quelle mesure, que les dettes (en ce compris les frais et dépenses encourus par la société en tout ou partie concernant les Actifs Désignés de Classe A et les Actifs Désignés de Classe B respectivement) assumées ou encourues par la société sont adéquatement attribuables et doivent être satisfaites par les Actifs Désignés de Classe A et les Actifs Désignés de Classe B, respectivement, et par conséquent pour les besoins des présents Statuts seront considérées comme réduisant de temps à autre les Actifs Désignés de Classe A et les Actifs Désignés de Classe B.

3.6 Chaque fois qu'il y a une référence à «parts sociales» dans les présents Statuts, elle comprendra sans distinction les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B sauf si le contexte l'exige autrement.

3.7 La société peut acquérir ses parts sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. En cas d'acquisition à titre onéreux, toutefois, les parts sociales ne peuvent être acquises que sous réserve et en conformité avec la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les termes, conditions et modalités d'acquisition décidés par l'assemblée générale. En ce cas, le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires et l'Article 10.3 s'applique mutatis mutandis. Les droits attachés aux parts auto-détenues, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

3.8 Nonobstant l'Article 3.7 ci-dessus, les parts sociales peuvent être rachetées et sont passibles d'être amorties sous réserve et en conformité avec les termes, conditions et modalités de rachat ou amortissement tels que décidés de temps à autre par le conseil de gérance. Lorsque les parts sociales sont rachetées ou amorties en vertu du présent Article 3.8, les parts sociales sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.»

« Art. 10. Dividendes et autres distributions.

10.1 Seul l'assemblée générale peut déclarer un dividende final.

10.2 Les associés détermineront l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider de payer un dividende (annuel ou intérimaire), transférer le solde sur un compte de réserve ou le reporter conformément aux stipulations applicables de la loi de la manière suivante:

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A, au moment d'une telle distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A dans la Société en ce qui concerne ces parts sociales, auront droit à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) des Actifs Désignés de Classe A, moins (ii) tous les coûts ou dépenses directement liés à ces Actifs Désignés de Classe A, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B, au moment d'une telle distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans la Société en ce qui concerne ces parts sociales, auront droit à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) des Actifs Désignés de Classe B, moins (ii) tous les coûts ou dépenses directement liés à ces Actifs Désignés de Classe B, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil de gérance;

- tout autre montant distribuable (net de coûts et dépenses non directement liés aux Actifs Désignés de Classe A ou aux Actifs Désignés de Classe B) non mentionné aux points ci-dessus peut être distribué aux détenteurs de parts sociales au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission et apport en capitaux propres non rémunérés par des titres du Plan Comptable Normalisé luxembourgeois) en ce qui concerne ces parts sociales.

10.3 Le boni de liquidation (s'il y en a un) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent. Dans un souci de clarté, tout boni de liquidation compris dans les Actifs Désignés de Classe A, après paiement des dettes de la Société, sera distribué parmi les détenteurs des Parts Sociales de Classe A proportionnellement à leur détention de ces parts sociales et tout boni de liquidation compris dans les Actifs Désignés de Classe B, après paiement des dettes de la Société, sera distribué parmi les détenteurs des Parts Sociales de Classe B proportionnellement à leur détention de ces parts sociales.

Pour les besoins de cet article 10.3:

(a) toutes dettes ou dépenses de la Société attribuables à, ou encourues pour les Actifs Désignés de Classe A seront considérées comme une réduction de la valeur des actifs constituant les Actifs Désignés de Classe A;

(b) toutes dettes ou dépenses de la Société attribuables à, ou encourues pour les Actifs Désignés de Classe B seront considérées comme une réduction de la valeur des actifs constituant les Actifs Désignés de Classe B; et

(c) au cas où les dettes ou dépenses à appliquer en réduction des Actifs Désignés de Classe A selon (a) ci-dessus ou en réduction des Actifs Désignés de Classe B selon (b) ci-dessus dépassent la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considérée comme nulle pour les besoins de cet article 10.3.

10.4 Le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables en vertu de comptes intermédiaires préparés à cette occasion et en tenant compte des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

10.5 Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision du conseil de gérance de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, le dividende doit être versé par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le verser.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, pour procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications nécessaires du registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Echternach.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176687/485.

(140203110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Al Lake (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 191.802.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Al Lake (Luxembourg) Management S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated today by the undersigned notary,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the 28th of October 2014.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “Al Lake (Luxembourg) S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under

the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the “Registered Office”) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a “Shareholders’ Resolution”) passed in accordance with these Articles - including article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (“Luxembourg Law”).

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company’s nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company’s money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company’s property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company’s undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.7 “guarantee” includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by three million (12,500) shares of one Euro (EUR 1.00) each, divided into (i) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares", each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares (except for the Class A Shares). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority:

(i) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding (and such outstanding Class C Shares are not redeemed together with the Class B Shares),

(ii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding (and such outstanding Class D Shares are not redeemed together with the Class C Shares),

(iii) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding (and such outstanding Class E Shares are not redeemed together with the Class D Shares),

(iv) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding (and such outstanding Class F Shares are not redeemed together with the Class E Shares),

(v) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding (and such outstanding Class G Shares are not redeemed together with the Class F Shares),

(vi) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding (and such outstanding Class H Shares are not redeemed together with the Class G Shares),

(vii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding (and such outstanding Class I Shares are not redeemed together with the Class H Shares), and

(viii) no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding (and such outstanding Class J Shares are not redeemed together with the Class I Shares).

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for in article 5.6), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the entire Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

7.2.4 Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing Shareholder or a new Shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring Shareholder.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a “Manager’s Representative”) at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager’s Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager’s Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders’ resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders’ Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders’ Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders’ meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders’ Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company’s financial year starts on 1st January each year and ends on the 31st of December the same year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to a legal reserve fund (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be mandatory when the amount of the Legal Reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company’s nominal capital.

15.2 After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions in accordance with the specific rights of each class of shares.

15.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.4 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.5 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

15.6 Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

16.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.5.

17. Definition. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt any amount of share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a “person” includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by “Al Lake (Luxembourg) Management S.à r.l.”, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michael J. RISTAINO, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America, residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

- Mrs. Myriam DELTENRE, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;

- Mrs. Linda HARROCH, born on May 10, 1973 in Casablanca, Morocco, residing in 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on 27 November 1964 in Dublin, residing at 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Al Lake (Luxembourg) Management S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 octobre 2014.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «Al Lake (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des

actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.7 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) de parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.00) chacune divisées en (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»); (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»); (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»); (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»); (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»); (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»); (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales», chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, pour verser un dividende à son ou ses Associés ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A). En cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C (et ces Parts Sociales de Catégorie C ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie B),

(ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D (et ces Parts Sociales de Catégorie D ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie C),

(iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (et ces Parts Sociales de Catégorie E ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie D)

(iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F (et ces Parts Sociales de Catégorie F ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie E),

(v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G (et ces Parts Sociales de Catégorie G ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie F),

(vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H (et ces Parts Sociales de Catégorie H ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie G),

(vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I (et ces Parts Sociales de Catégorie I ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie H),

(viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J (et ces Parts Sociales de Catégorie J ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie I).

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une des Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.6), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation applicable à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Catégorie de Parts Sociales.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible intégral de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

7.2.4 Sans préjudice du droit de la Société de racheter ses parts sociales d'une ou plusieurs catégories en vue de leur annulation, les parts sociales d'une des catégories ne peuvent être transférées à un Associé existant ou un nouvel Associé, que si un nombre proportionnel des parts sociales dans les autres catégories est également transféré et ce de façon simultané.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance (un «Représentant du Gérant») par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice annuel net, au moins cinq pour cent (5%) seront chaque année alloués à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

15.2 A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions dans le respect des droits spécifiques attachés à chaque catégorie de parts sociales.

15.3 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.4 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.5 Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

15.6 Au moment de l'annulation de la dernière classe de Parts Sociales (effectuée par ordre alphabétique en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J) et juste après son rachat, remboursement ou autre, au moment de la distribution, le montant des dividendes restant sera alors alloué à la dernière classe de Parts Sociales restantes dans l'ordre alphabétique inverse, c'est-à-dire par exemple aux Parts Sociales de Catégorie I).

16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, de faillite ou d'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés.

16.2 Sauf en cas de dissolution par ordre judiciaire, la dissolution de la Société ne pourra uniquement être décidée qu'à la suite d'une décision adoptée en assemblée générale des associés en vertu des conditions prévues dans les statuts de la Société, la liquidation sera quant à elle décidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront alors leurs droits ainsi que leurs rémunérations.

16.3 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.5.

17. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (afin d'écartier tout doute, cela comprend également tout montant de la réserve de la prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées/annulées mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + P+ RC) - (P+ RL)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

18. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(c) un genre inclut tous les genres;

(d) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(e) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(f) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

"Al Lake (Luxembourg) Management S.à r.l." prénommée, a souscrit à l'ensemble des douze mille cinq cent (12,500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
 - Madame Myriam DELTENRE, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;
 - Madame Linda HARROCH, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin, demeurant au 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14889. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014176691/726.

(140202648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

AI Global Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 186.176.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments GP S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.176, incorporated pursuant to a notarial deed dated 28 March 2014, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 20 June 2014 (number 1598, page 76669). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 September 2014 and not yet published in the Memorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one thousand one hundred and fifty-five Euro (EUR 1,155.00), so as to raise it from its present amount of forty-one thousand and sixty Euro (EUR 41,060.00) up to forty-two thousand two hundred and fifteen Euro (EUR 42,215.00) by the issue of one hundred fifteen thousand and five hundred (115,500) GP Tracking Shares 10, having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (referred as the "New GP Tracking Shares 10") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New GP Tracking Shares 10 will be entirely allocated to the share capital of the Company.

2. To amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one thousand one hundred and fifty-five Euro (EUR 1,155.00), so as to raise it from its present amount of forty-one thousand and sixty Euro (EUR 41,060.00) up to forty-two thousand two hundred and fifteen Euro (EUR 42,215.00) by the issue of one hundred fifteen thousand and five hundred (115,500) GP Tracking Shares 10, having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (referred as the "New GP Tracking Shares 10") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New GP Tracking Shares 10 are subscribed in cash by "Al Alu (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190.823, here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on October 2014, hereto annexed.

The total contribution for New GP Tracking Shares 10 of one thousand one hundred and fifty-five Euro (EUR 1,155.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

5.1. The Company's share capital is set at to forty-two thousand two hundred and fifteen Euro (EUR 42,215.00) divided into four million two hundred twenty-one thousand and five hundred (4,221,500) GP tracking shares (the "GP Tracking Shares"), each having a par value of one cent (EUR 0.01) and subdivided into:

1. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares A (the "GP Tracking Shares A"),
2. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares B (the "GP Tracking Shares B"),
3. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares C (the "GP Tracking Shares C"),
4. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares D (the "GP Tracking Shares D"),
5. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares E (the "GP Tracking Shares E"),
6. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares F (the "GP Tracking Shares F"),
7. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares G (the "GP Tracking Shares G"),
8. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares H (the "GP Tracking Shares H"),
9. one thousand five hundred (1,500) GP tracking shares I (the "GP Tracking Shares I"),
10. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares J (the "GP Tracking Shares J"),
11. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares K (the "GP Tracking Shares K"),
12. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares L (the "GP Tracking Shares L"),
13. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares M (the "GP Tracking Shares M"),
14. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares N (the "GP Tracking Shares N"),

15. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares P (the “GP Tracking Shares P”),
16. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares Q (the “GP Tracking Shares Q”),
17. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares R (the “GP Tracking Shares R”),
18. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares S (the “GP Tracking Shares S”),
19. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares T (the “GP Tracking Shares T”),
20. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares U (the “GP Tracking Shares U”),
21. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares V (the “GP Tracking Shares V”),
22. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares W (the “GP Tracking Shares W”),
23. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares X (the “GP Tracking Shares X”),
24. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares Y (the “GP Tracking Shares Y”),
25. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 1 (the “GP Tracking Shares 1”)
26. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 2 (the “GP Tracking Shares 2”),
27. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 3 (the “GP Tracking Shares 3”)
28. two hundred and forty thousand (240,000) GP tracking shares 4 subdivided into (i) one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 4A shares and (ii) one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking 4A shares (together the “GP Tracking Shares 4”),
29. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 5 (the “GP Tracking Shares 5”);
30. two hundred and forty thousand (240,000) GP tracking shares 6 subdivided into (i) one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 6A and (ii) one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 6B (together the “GP Tracking Shares 6”);
31. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 7 (the “GP Tracking Shares 7”);
32. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 8 (the “GP Tracking Shares 8”);
33. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 9 (the “GP Tracking Shares 9”); and
34. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 10 (the “GP Tracking Shares 10”).

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments GP S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.176, constituée suivant acte notarié en date du 28 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 20 juin 2014, numéro 1598, page 76669. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 septembre 2014, non encore publié au Mémorial C.

L’assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille cent cinquante-cinq euros (EUR 1.155,00), afin de le porter de son montant actuel de quarante-et-un mille soixante euros (EUR 41.060,00) jusqu’à quarante-deux mille

deux cent quinze euros (EUR 42.215,00) par l'émission de cent quinze mille cinq cent (115.500) nouvelles GP Tracking Parts Sociales 10, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles GP Tracking Parts Sociales 10») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total sera entièrement alloué au capital social de la Société.

2. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

3. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille cent cinquante-cinq euros (EUR 1.155,00), afin de le porter de son montant actuel de quarante-et-un mille soixante euros (EUR 41.060,00) jusqu'à quarante-deux mille deux cent quinze euros (EUR 42.215,00) par l'émission de cent quinze mille cinq cent (115.500) nouvelles GP Tracking Parts Sociales 10, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles GP Tracking Parts Sociales 10») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles GP Tracking Parts Sociales 10 sont souscrites par «Al Alu (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B190.823, représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le octobre 2014, ci-annexée.

L'apport total des Nouvelles GP Tracking Parts Sociales 10 de mille cent cinquante-cinq euros (EUR 1.155,00) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

5.1. Le capital social de la Société est fixé à la somme de quarante-deux mille deux cent quinze euros (EUR 42.215,00) représenté par quatre millions deux cent vingt et un mille cinq cent (4,221,500) GP tracking parts sociales (les «GP Tracking Parts Sociales») d'une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, subdivisées en:

1. cent vingt-cinq mille (125.000) GP tracking parts sociales A (les «GP Tracking Parts Sociales A»),
2. cent vingt-cinq mille (125.000) GP tracking parts sociales B (les «GP Tracking Parts Sociales B»),
3. cent vingt-cinq mille (125.000) GP tracking parts sociales C (les «GP Tracking Parts Sociales C»),
4. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales D (les «GP Tracking Parts Sociales D»),
5. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales E (les «GP Tracking Parts Sociales E»),
6. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales F (les «GP Tracking Parts Sociales F»),
7. cent vingt-cinq mille (125.000) GP tracking parts sociales G (les «GP Tracking Parts Sociales G»),
8. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales H (les «GP Tracking Parts Sociales H»),
9. mille cinq-cent (1.500) GP tracking parts sociales I (les «GP Tracking Parts Sociales I»),
10. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales J (les «GP Tracking Parts Sociales J»),
11. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales K (les «GP Tracking Parts Sociales K»),
12. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales L (les «GP Tracking Parts Sociales L»),
13. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales M (les «GP Tracking Parts Sociales M»),
14. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales N (les «GP Tracking Parts Sociales N»),
15. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales P (les «GP Tracking Parts Sociales P»),
16. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales Q (les «GP Tracking Parts Sociales Q»),
17. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales R (les «GP Tracking Parts Sociales R»),

18. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales S (les «GP Tracking Parts Sociales S»),
19. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales T (les «GP Tracking Parts Sociales T»),
20. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales U (les «GP Tracking Parts Sociales U»),
21. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales V (les «GP Tracking Parts Sociales V»),
22. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales W (les «GP Tracking Parts Sociales W»),
23. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales X (les «GP Tracking Parts Sociales X»),
24. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales Y (les «GP Tracking Parts Sociales Y»),
25. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 1 (les «GP Tracking Parts Sociales 1»),
26. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 2 (les «GP Tracking Parts Sociales 2»),
27. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 3 (les «GP Tracking Parts Sociales 3»),
28. deux cents quarante mille (240.000) GP tracking parts sociales 4, divisées en (i) cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 4A et (ii) cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 4B (ensemble les «GP Tracking Parts Sociales 4»),
29. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 5 (les «GP Tracking Parts Sociales 5»),
30. deux cents quarante mille (240.000) GP tracking parts sociales 6, divisées en (i) cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 6A et (ii) cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 6B (ensemble les «GP Tracking Parts Sociales 6»),
31. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 7 (les «GP Tracking Parts Sociales 7»),
32. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 8 (les «GP Tracking Parts Sociales 8»),
33. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 9 (les «GP Tracking Parts Sociales 9»), et
34. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 10 (les «GP Tracking Parts Sociales 10»).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14586. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014176689/220.

(140202875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Arces Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 149.671.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of the month of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The limited company governed by the laws of Malta "Estan Invest Ltd", established and having its registered office in GZR 1038 Gzira, 6/5, Sir William Reid Street (Malta), registered with the MFSA Registry of Companies of Malta under number C63186,

here represented by Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peter-nelchen, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company (“société anonyme”) “ARCES INVESTMENT S.A.”, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 1 8, rue de l’Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 149671, (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, on November 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2545 of December 30, 2009,

and that the articles of association (the “Articles”) have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the “Sole Shareholder”);

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today’s date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1 449 Luxembourg, 1 8, rue de l’Eau.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois d’octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La limited company régie par les lois de Malte “Estan Invest Ltd”, établie et ayant son siège social à GZR 1038 Gzira, 6/5, Sir William Reid Street (Malta), inscrite au MFSA Registry of Companies de Malte sous le numéro C 63186,

ici représentée par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen, (la “Mandataire”), en vertu de d’une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d’acter:

1) Que la société anonyme “ARCES INVESTMENT S.A.”, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l’Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149671, (la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2545 du 30 décembre 2009,

et que les statuts (les “Statuts”) n’ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale d’un euro (1.- EUR) chacune;

- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'“Actionnaire Unique”);
- 4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
- 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2014. LAC/2014/50085. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175869/109.

(140201953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Triton II BondCo 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 171.142.

— EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société, par résolutions écrites datées du 27 juin 2014, a décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des administrateurs Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer, Heiko Dimmerling et Antonis Tzanetis ont également changé. Lesdits administrateurs résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

L'administrateur Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton II BondCo 1 S.A.

Référence de publication: 2014177198/17.

(140203030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

South Sea S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 139.167.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trois novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Sist Neutra Sagl, une société établie et ayant son siège social à Chiss 8, 7503 Samedan, Suisse, inscrite auprès du Registre du commerce des Grisons sous le numéro de registre CHE-112.031.812,

ici représentée par Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée "SOUTH SEA S.à r.l.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139167, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1586 du 27 juin 2008.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, en tant qu'associée unique, a décidé de dissoudre la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.à r.l. avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'associée unique de la Société.

i) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 31 août 2014 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

j) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

k) Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du Registre des Parts de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 850,- EUR et la comparante, en tant qu'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Geneviève BLAUEN-ARENDT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2014. Relation GRE/2014/4342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014175699/53.

(140201008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.